

Allemagne

II^e session du Grand Conseil de la Croix-Rouge allemande.

Le Grand Conseil de la Croix-Rouge allemande a tenu sa deuxième session le 28 mai, à Berlin.

Dans son discours d'ouverture ¹, le président, S. A. R. le duc Charles-Edouard de Saxe-Cobourg et Gotha, évoqua le deuil dont la Croix-Rouge a été frappée, avec tout le peuple allemand, en la personne du Président du Reich, von Hindenburg ². Puis il rappela que le 1^{er} septembre 1934, le *Führer* et chancelier du Reich, Adolf Hitler, a donné son haut patronage à la Société.

« Cet événement — dit le président — est le couronnement de notre effort, inauguré dans mon discours du 28 mai de l'année dernière, tendant à mettre la Croix-Rouge allemande au service de l'Etat national-socialiste. Pour chacun des 1,500,000 membres de la Croix-Rouge allemande, c'est un honneur personnel de collaborer à une œuvre à la tête de laquelle se trouve notre *Führer*. Cet honneur nous oblige à dépenser nos forces avec un dévouement redoublé, pour le bien de notre peuple et du Reich. »

La Croix-Rouge allemande a eu la joie de recevoir en qualité de nouveau membre, l'Association de Croix-Rouge du pays de la Sarre, et elle peut être fière de la grande organisation sanitaire qu'elle a mise en activité lors du plébiscite.

M. Hitler ayant rétabli la défense nationale, le devoir qui incombe le plus impérieusement à la Croix-Rouge allemande est de soutenir le Service de santé de l'armée pour le cas de nécessité. Le programme d'activité doit comprendre aussi les interventions du Service sanitaire

¹ *Blätter des deutschen Roten Kreuzes*, juin 1935.

² Voir *Bulletin international*, août 1934, p. 694.

Allemagne

de la Croix-Rouge en cas de calamités publiques et de troubles intérieurs. L'enseignement et la pratique indispensables sont acquis par les infirmiers et gardes bénévoles dans les exercices du Service de secours. Ces travaux du temps de paix établissent entre la population et la Croix-Rouge les relations les plus étroites, relations qui, le moment venu, permettraient à la Société d'enrôler sous sa bannière traditionnelle les forces civiles, prêtes à collaborer en toute confiance.

La nouvelle prescription, adaptant l'uniforme de service aux exigences actuelles et l'octroi du signe distinctif des forces armées aux infirmiers volontaires donnent à la Croix-Rouge allemande existence et puissance pour les temps à venir.

Certes, il est important de renforcer l'œuvre de la Croix-Rouge en développant la Société dans toutes ses associations d'hommes et de femmes, mais l'effort qui s'impose surtout, c'est d'augmenter les pouvoirs d'action des formations actives de la Croix-Rouge : les colonnes sanitaires et les communautés de sœurs.

« Je considère comme ma tâche principale — ainsi s'exprime S. A. R. le duc Charles-Edouard de Saxe-Cobourg et Gotha — de vouer à ce domaine ma particulière attention. Je vous prie donc, vous, mes camarades chefs de pays, de ne pas tant vous intéresser aux parades et aux exercices, que de diriger votre attention sur l'activité de nos hommes de Croix-Rouge et sur la disposition de nos organisations de Croix-Rouge dans la vie de tous les jours. Pour moi, lorsque je pourrai considérer la réorganisation des colonnes sanitaires comme accomplie, je ferai, sans les annoncer, des visites à toutes les formations que je pourrai voir au cours de mes voyages, et je les soumettrai à des inspections. C'est de cette manière, je le crois, que je me rendrai le mieux compte de la valeur de notre préparation. »